



Dampierre-les-Bois

Info Express

N° 280 - AVRIL 2024

www.dampierrelesbois.fr

L'arrivée du printemps

A noter

Le brûlage interdit

Nous vous rappelons que le règlement sanitaire départemental interdit le brûlage à l'air libre de tous types de déchets (déchets verts, ordures ménagères, papiers, cartons, plastiques, palettes, vieux pneus ou déchets industriels).

Il s'agit d'une infraction pénale constitutive d'une contravention de troisième classe.

En cas de plainte, la gendarmerie est chargée de faire respecter ce règlement. Il est donc prudent de respecter la législation mais également votre voisinage.

Le samedi 23 mars, nous nous sommes retrouvés avec une cinquantaine d'habitants pour participer à l'opération nettoyage de printemps. La présence de beaucoup d'enfants prouve que la jeunesse dampierroise sait se mobiliser pour la défense de notre cadre de vie. Un grand merci à tous les bénévoles, petits et grands, qui ont participé à cette opération citoyenne.

Dans le domaine du bien vivre ensemble, avec l'arrivée du printemps et des beaux jours, nous

avons tous envie de profiter de nos extérieurs. Cette période est aussi malheureusement celle du retour des conflits de voisinage liés à l'utilisation des outils de jardinage bruyants.

Il suffit souvent d'un peu de bon sens et de respect des horaires, qui sont rappelés régulièrement, pour éviter ou apaiser des situations conflictuelles avec ses voisins. Encore une fois, n'imposons pas à nos voisins ce que nous serions bien incapables de supporter.

Le Maire,
Marc TIROLE

Actualité

Relevage des tombes : une visite au cimetière le 27 mai

L'an passé, la commune a mis en œuvre une opération de mise en conformité du cimetière communal. Cette démarche vise notamment à permettre à la commune de reprendre les sépultures sans concession, souvent à l'abandon et dans un état de détérioration avancée.

Une autre procédure est en cours concernant les tombes semblant abandonnées. La liste de ces sépultures est affichée à l'entrée du cimetière, elle est également consultable en Mairie.

Conformément à la réglementation, il sera procédé prochainement à la constatation de l'état dans lequel se trouve chaque concession concernée et à l'établissement d'un premier procès-verbal de constat.

La visite sur les lieux aura lieu le lundi 27 mai à 14h30 au cimetière de Dampierre.

Les ayants droits, successeurs des concessionnaires, souhaitant conserver, en lieu et place, la concession les concernant, sont invités à la remettre en bon état de propreté et/ou de solidité dès que possible. Ils peuvent également assister à la visite du 27 mai sur le site.



Au cimetière, si l'entretien du terrain communal incombe à la commune, l'entretien d'un emplacement concédé incombe au concessionnaire ou à ses ayants droit. Cela devient difficile quand le concessionnaire est décédé et qu'il n'y a plus d'ayant droit connu. La commune a donc mis en œuvre la procédure de reprise légalement prévue par la loi. En résumé, il s'agit de constater de façon publique et incontestable que les emplacements dégradés sont bel et bien abandonnés. Au terme d'une durée comprise entre 18 et 24 mois, la commune pourra reprendre les terrains.

Nous comptons sur la collaboration des habitants pour mener cette mission à bien afin que nous puissions retrouver un cimetière à l'aspect agréable et décent, à la hauteur du respect dû aux défunts et à la valeur patrimoniale et historique du site.

Info
Express



Directeur de la publication : Marc TIROLE - Responsable de la rédaction : Daniel LEHMANN
Rédaction et conception : ALINEA DAMPIERRE-LES-BOIS - 06.80.85.78.66
MAIRIE - Tél : 03.81.93.01.18

Ouverture **lundi, mercredi, jeudi et vendredi** de 9h à 12h et de 14h à 17h30, **mardi** de 14h à 17h30.

Carnaval à l'école élémentaire



Les quatre enseignants de l'école élémentaire avaient revêtu eux aussi une tenue pour le moins inhabituelle...

Les élèves de l'école élémentaire ont fait la fête à l'occasion de Carnaval. Le 15 mars, ils ont délaissé les classes le temps d'un après-midi pour déambuler grimés et costumés dans la cour. En musique, ils ont d'abord défilé par classe, avant d'entamer

une joyeuse cavalcade générale. En défilé, ils se sont ensuite rendus aux maisons Âges et Vie pour saluer les résidents et leur donner un peu de joie. Au retour à l'école, ils ont terminé l'après-midi par un goûter préparé avec les parents d'élèves.



La classe de Mme Bérardi.



La classe de M. Laithier.



La classe de Mme Dupont.



La classe de Mme Constant.

Opération nettoyage du village !



L'édition 2024 du nettoyage de printemps a donné lieu à une belle mobilisation avec la présence d'une bonne cinquantaine de bénévoles.

Année après année, cette opération reste malheureusement nécessaire. Même si de plus en plus de citoyens ont pris conscience du respect de l'environnement, d'autres, moins scrupuleux, continuent à traiter les espaces publics et la nature comme des poubelles. Les bénévoles volontaires pour cette

toilette annuelle du village ont eu du mérite, surtout compte tenu des conditions météo bien maussades. Ils ont concentré leurs efforts sur les principaux axes de la commune, mais également les parkings et la piste cyclable. Félicitations à tous pour ce bel acte de civisme !

Beau succès de la chasse aux œufs



La première chasse aux œufs organisée le 6 avril par le Comité des Fêtes a connu une belle réussite, favorisée par une météo estivale. Il a même fallu être patient à la table des inscriptions, elles ont été au nombre de 105 ! Les enfants ont accompli la chasse par catégories d'âge (avant 3 ans à 6 ans, 7 à 9 ans et plus de 9 ans), puis ils ont dû récupérer un certain nombre d'œufs selon un règlement, pour être ensuite récompensés... en chocolat. Cette belle animation dans le site du Parcours devrait être renouvelée l'an prochain.



Souvenir des déportés

dimanche 28 avril à 11h au Monument
Cérémonie en mémoire des victimes de la déportation.

Concert au Temple

dimanche 28 avril à 15h au Temple
Dans le cadre de «Pays de Montbéliard Capitale française de la culture», l'association Musiques à Saint-Hipp et Vélocité organisent une promenade musicale à vélo. La randonnée sera agrémentée de pauses musicales insolites. Si les inscriptions sont closes pour la balade à vélo, il sera possible d'assister au concert final à Dampierre, avec la participation de Véronique Ngo Sach Hien (piano), Sara Notarnicola (chant), Marc Togonal (violon) et David Demange (guitare). Entrée libre.

Brocante du Comité des Fêtes

mercredi 1^{er} mai
Place de la Salle des Fêtes
30^{ème} édition de la Brocante annuelle organisée par le Comité des Fêtes. Buvette et stand de restauration assurés.

Cérémonie commémorative

mercredi 8 mai à 10h45
rendez-vous devant la Salle des Fêtes
Cérémonie commémorative de l'Armistice du 8 mai 1945 en présence des enfants des écoles, défilé jusqu'au monument aux morts.

En bref

La fanfare dans les quartiers



Pour marquer le retour des beaux jours, les musiciens de la batterie-fanfare l'Espérance vont proposer des répétitions en soirée dans les différents quartiers de la commune. Voici le programme qui a été établi :

16 mai : rue des Bruyères, rue des Jardins, centre, **23 mai** : rue de l'Eglise, rue du Parcours, **30 mai** : Gros-Pré, rue du Temple.
6 juin : Rue des Coteaux, rue de la Rougeole, **13 juin** : impasse de la Carrière, **20 juin** : rue des Minerais, rue Guillemaille, **27 juin** : rue de la Barrière Blanche, rue de Fesches.

Des pros du FCSM au stade



Les deux joueurs du FCSM avec les jeunes footballeurs dampierrois, leurs éducateurs et la maire Marc Tirole.

Dans le cadre des «Mercredis du foot» initiés par Pays de Montbéliard Agglomération en collaboration avec le FC Sochaux-Montbéliard, le club de Dampierre-Foot a accueilli deux joueurs professionnels du FCSM. Alex Daho et Mouhamadou Drammeh ont passé l'après-midi avec les jeunes des équipes U10 et U11, participant à des ateliers. Ce moment s'est bien sûr poursuivi par une séance de dédicaces.

Les «Standardistes» au Temple



Les «Standardistes» ont joué pour la première fois au Temple de Dampierre-les-Bois.

Une cinquantaine de personnes ont assisté au concert organisé au Temple par la paroisse protestante du val d'Allan avec le groupe «Les Standardistes». Cet ensemble, créé depuis à peine un an, a comblé les amateurs de jazz sous toutes ses formes.

Nuisances sonores : les règles à respecter

Nous vous rappelons que, pour garantir la tranquillité de votre voisinage, l'utilisation d'appareils à moteur thermique ou électrique pour le jardinage ou le bricolage est règlementée, en particulier les jours de repos (week-ends et jours fériés).

Ainsi, l'utilisation d'appareils tels que tondeuses, taille-haies, perceuses,... est autorisée uniquement :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 18h30, le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.



Pour les animaux aussi !

Les nuisances sonores ne proviennent pas uniquement du matériel d'outillage : ainsi, il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller à ce que leur(s) compagnon(s), notamment les chiens, ne dérangent pas le voisinage par leurs cris intempestifs ou répétés.